



DES REVENDICATIONS NÉCESSAIRES À GAGNER !

La CGT tient à alerter la Direction. Les EALE, par le gel des salaires depuis maintenant 3 ans, par l'organisation qui bloque toutes perspectives d'évolutions vers d'autres postes, se retrouvent en grande difficulté. Les manques de recrutements deviennent un frein à la réalisation des missions qui leur incombent.

Les Equipements d'Alimentation des Lignes Electrifiées appelés plus communément les EALE sont une composante essentielle du Service Public Ferroviaire. En alliant la conduite des réseaux, la maintenance des installations et les groupes techniques pour les études, l'élaboration et la mise à jour des schémas et des consignes de sécurité, les EALE permettent de fournir l'énergie électrique nécessaire pour l'alimentation des caténaires.

En charge d'assurer une mise à disposition optimale des installations, il y est requis un haut niveau de technicité et une vigilance accrue face aux risques et notamment face aux risques électriques.

Depuis de nombreuses années, nous constatons la dégradation du service fourni due au manque de personnel, au cloisonnement des différents services, à la politique de maintenance menée, à la dégradation des installations, à la grande diversité du matériel et aux pertes de savoir-faire.

De nombreux travaux, précédemment à la charge des agents des EALE, sont maintenant sous-traités, répondant ainsi aux objectifs fixés par l'EPIC Réseau. Cela se traduit par un passage de la culture du savoir-faire à la culture du faire-faire.

Ce sont ainsi des compétences qui disparaissent. Pour la CGT, les agents des EALE ne surveillent pas les installations, ils les maintiennent !

Nos entités sont confrontées à une problématique emploi très prégnante dans les Centraux Sous-Stations.

Le recrutement y est exclusivement réalisé avec des Att-TS. Dans ces conditions, les perspectives pour évoluer vers d'autres postes sont très faibles voire inexistantes.

Pour la CGT, une véritable Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) est à gagner aux EALE.

Le recrutement n'est pas à la hauteur des besoins. Le peu de candidats lors des sessions de recrutement pose question sur la volonté de la Direction à réellement recruter. En parallèlement, lorsque l'on constate les résultats obtenus lors des initiatives « bureaux d'embauches », menées par les syndicats CGT de cheminots, on peut aisément se poser des questions.

Les annonces faites sur le budget 2018 ne sont pas différentes. La Direction a mis un frein au recrutement. Nous pouvons affirmer que lors des sessions de recrutement, les personnels RH, qui ne maîtrisent pas les métiers, font plutôt fuir les candidats qu'ils ne les « charment ».



Nos métiers ne seraient-ils pas assez attractifs ?

Les difficultés liées au métier et à une organisation du travail en roulements (3x8) dans les CSS conduisent de nombreux jeunes à quitter l'entreprise et ce n'est malheureusement pas marginal. Pour la CGT, l'évolution des agents des EALE, notamment ceux des CSS, contrairement aux perspectives de l'Entreprise, ne doit pas être qu'une passerelle vers l'EV9.

En privilégiant les recrutements externes ou ceux provenant d'autres spécialités, la Direction s'oppose sciemment à l'évolution des agents des EALE. La CGT a formulé des propositions d'évolutions au sein des EALE, sans nier la nécessité d'embaucher de jeunes diplômés pour participer à l'emploi de ces catégories de salariés.

Dans les équipes de maintenance, la Direction dégrade les Cadres d'Organisation sous prétexte d'espacement des pas de maintenance et de baisse de la consistance de la maintenance. Cela concourt aussi à la baisse des compétences.

Certains Dirigeants, sous prétexte qu'ils n'existent que dans les UP EALE, doutent de l'utilité des Groupes Techniques au sein des Etablissements. Pour la CGT, c'est méconnaître la nécessité d'une proximité entre les agents chargés des études et ceux chargés de la mise en œuvre sur le terrain.

Pour la CGT, la modernisation et la maintenance des installations doivent être garanties. La maintenance, la régulation, les équipes télécommandes ou bien encore les groupes techniques demandent des moyens nécessaires pour maintenir en interne nos savoir-faire.

La CGT s'oppose au transfert de charge vers des retraités, notamment pour couvrir des postes à la régulation, comme cela vient d'être pratiqué, ou pour prendre en charge la problématique de l'éradication de l'amiante dans les installations.

Contre cette politique de casse des métiers, la CGT a élaboré un cahier revendicatif national propre à répondre aux attentes des cheminot.e.s des EALE.

Le Collectif Technique National de la Fédération CGT des Cheminots est à la disposition des cheminot.e.s des EALE, de tous collèges et à chaque niveau de responsabilité, pour les rencontrer, débattre avec eux et leur apporter un soutien dans les actions qu'ils souhaiteraient entreprendre dans le cadre de l'amélioration du service à rendre.

Pour des conditions de travail optimales, un haut niveau de sécurité et de qualité de travail, la Fédération CGT Cheminots exige :

- Des embauches suffisantes pour combler les postes vacants ;
- Les formations nécessaires à la tenue du poste en face-à-face pédagogique ;
- L'adaptation des Cadres d'Organisation afin d'assurer les roulements dans les CSS, pour garantir une maintenance de qualité ; des roulements d'astreinte conformes à la réglementation, y compris pour la prise en local des installations. Pour permettre, dans les groupes techniques, l'exécution et la mise à jour des schémas et des consignes de sécurité, la préparation de tous les dossiers nécessaires au projet et à la réalisation des travaux.
- Le maintien dans une entité dédiée du CSS, de la maintenance et du groupe technique ;
- La transmission des compétences avec le chevauchement entre les périodes de départ et d'arrivée sur un poste.

FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom du secteur:.....Tél :

Syndicat :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :

